



## PROCES-VERBAL

### **de l'assemblée générale des actionnaires de la CGN**

**tenue le vendredi 27 juin 2008, à 09h30,  
au Bâtiment Anthropole  
(anciennement bâtiment Humense),  
auditoire 1031 de l'Université de Lausanne, à Dorigny**

---

L'assemblée est présidée par Monsieur Kurt Oesch, Président du Conseil d'administration. Il salue notamment les représentants des Autorités françaises, des Cantons de Vaud, de Genève et du Valais, les invités et les actionnaires, les représentants des services et offices fédéraux et cantonaux qui soutiennent activement les activités de la Compagnie, ainsi que les représentants de la presse. En outre, il relève avec plaisir la présence des anciens présidents : Edgar Styger et Philippe Divorne. Il signale les administrateurs excusés :

M. Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne  
M. Marc Francina, Député Maire d'Evian-les-Bains  
M. Antoine Lattion, Préfet du district de Monthey  
M. Alain Vaissade, Délégué de la Ville de Genève pour les questions de la CGN

Le Président constate que les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour et les propositions du Conseil d'administration. Le rapport annuel 2007, comprenant les comptes ainsi que le rapport de révision, a été mis à la disposition des intéressés au siège de la CGN dès le 1<sup>er</sup> juin 2008, ainsi qu'à l'entrée de la salle. Par ailleurs, l'assemblée a été convoquée selon les règles légales et statutaires, les publications et pièces justificatives étant déposées sur le bureau.

Le Président déclare ainsi ouverte l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie.

Conformément à l'article 16 des statuts, le Président désigne deux scrutateurs parmi les actionnaires présents, soit :

Monsieur Charles Falciano, représentant l'Etat de Vaud, DINF-SM  
Monsieur Claude Truffer, représentant la Banque Cantonale Vaudoise

Le Président précise que Monsieur Luc-Antoine Baehni, directeur général de la CGN, fonctionnera comme secrétaire et que les points 5 et 6 de l'ordre du jour relatifs à l'augmentation autorisée du capital-actions et à la création d'un capital-participation feront l'objet d'un acte authentique rédigé par Maître Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne, conformément à l'article 647 du Code des obligations.



Quant à l'organe de révision, il est représenté par Monsieur Gérald Balimann, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne.

La liste de présence fait ressortir que 270 actionnaires représentant 117'433 actions sont présents (Actions A : 33'451 – Actions B : 83'892). Le mode de convocation et la constitution de la présente assemblée, de même que l'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune observation, le Président constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2007**
2. **Comptes de l'exercice 2007**
3. **Rapport de l'organe de révision**
4. **Discussion, votes et décharge**
5. **Augmentation autorisée du capital-actions**  
Fera l'objet d'un acte authentique rédigé par Maître Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.
6. **Création d'un capital-participation**  
Fera l'objet d'un acte authentique rédigé par Maître Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.
7. **Désignation de l'organe de révision**
8. **Propositions individuelles et divers**

\* \* \* \* \*

Avant de passer au premier objet de l'ordre du jour, le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 juin 2007 a été adopté à l'issue de la dite assemblée par la signature du Président, du secrétaire et des scrutateurs. Ce procès-verbal est disponible sur le site Internet de la CGN, comme le sera celui de l'assemblée générale de ce jour; ceci correspond à la demande d'un actionnaire. Le Président y reviendra sous point 8 - Divers. En outre, il propose le vote à main levée avec carte blanche. Sur ce procédé, un actionnaire a posé une question. A ce sujet, il faut savoir que la majorité du capital représenté dans cette salle est réparti sur une dizaine d'actionnaires clairement identifiés; la liste de ceux-ci figure dans le rapport annuel en page 21. De ce fait, ces dix actionnaires représentent environ 80% du capital représenté dans cette salle. Cependant, la CGN accorde une grande importance à l'avis des très nombreux actionnaires qui la soutiennent, notamment par leur présence aujourd'hui, et qui contribuent aussi largement à l'image positive dont jouit actuellement la Compagnie. La CGN continuera bien sûr à leur donner la parole en fin d'assemblée ou à analyser sérieusement toute

proposition orale ou écrite, aussi en dehors du contexte de l'assemblée générale. Il fait observer que si, pour chaque vote, il fallait décompter exactement les voies exprimées, la durée de l'assemblée générale serait interminable. Le vote électronique pourrait être introduit lors d'une prochaine assemblée mais le Président souligne que la mise en place d'un tel système représenterait des coûts importants, sans que les résultats des différents votes en soient modifiés. C'est pourquoi, le Président réitère sa proposition de vote à main levée avec la carte blanche; cette proposition ne suscite aucune opposition.

#### **1. Rapports annuels du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2007**

Le Président suggère qu'il ne soit pas demandé la lecture du rapport annuel 2007 imprimé, sauf demande expresse d'un actionnaire. En outre, la discussion sur l'ensemble des rapports sera ouverte sous point 4 de l'ordre du jour.

Le Président présente le rapport annuel du Conseil d'administration.

Le Directeur général présente le rapport annuel de la Direction.

Ces deux rapports font la synthèse du rapport annuel 2007 imprimé.

#### **2. Comptes de l'exercice 2007**

Le Président suggère qu'il ne soit pas demandé la lecture des comptes, sauf demande expresse d'un actionnaire.

La lecture des comptes de l'exercice 2007 n'est pas demandée.

Le Directeur général commente ces comptes.

#### **3. Rapport de l'organe de révision**

Monsieur Gérald Balimann, de la société fiduciaire FIDINTER SA, à Lausanne, lit les conclusions du rapport de l'organe de révision recommandant d'approuver les comptes 2007 présentant un déficit de CHF 6'593'000.00.

Le Président ajoute que, selon la lettre en bonne et due forme de l'Office Fédéral des Transports, datée du 20 juin 2008, les rubriques du bilan et des comptes qui ont un lien avec les contributions et les prêts en cours, sont approuvées.

#### **4. Discussion, votes et décharge**

La discussion est ouverte.

**M. Jean-François Forney**, à Vevey, tient à féliciter la direction et l'ensemble du personnel de la CGN pour la bonne marche de la Compagnie en espérant que la culture actuelle de la direction continue à

se perpétuer. L'accueil à bord des bateaux, par le personnel navigant, est particulièrement soigné et la collaboration avec les différents partenaires gastronomiques est excellente. En outre, il tient à faire la proposition suivante : au vu du marché actuel du pétrole, d'étudier avec les pouvoirs publics, la possibilité d'introduire une liaison par bac sur la ligne Lausanne-Evian en combinant les véhicules et pourquoi pas les poids lourds, ce qui diminuerait également le trafic des camions autour du lac.

**Le Président** remercie vivement M. Forney pour ses propositions qui font déjà l'objet, avec les contraintes liées aux changements des conditions environnementales et économiques, de réflexions extrêmement sérieuses. La CGN est à l'affût pour trouver des solutions plus systématiques et modernes afin de régler le problème de la mobilité au sein du bassin lémanique. Il y a une dizaine d'année des études sérieuses ont démontré qu'un projet de bac n'était pas envisageable. La direction et le Conseil d'administration de la CGN travaillent notamment avec l'EPFL pour étudier des moyens de transport combinés véhicules et passagers avec des systèmes de propulsion hybrides, solaires, électriques, etc. La CGN est intimement convaincue que le lac Léman avec ses 542 km<sup>2</sup> constitue une infrastructure peu coûteuse pour y déplacer beaucoup plus de biens et de personnes qu'actuellement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de :

- a) Approuver les rapports du Conseil d'administration et de la Direction  
L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.
- b) Adopter les comptes de l'exercice 2007  
L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité.
- c) Prendre acte du rapport de l'organe de révision  
L'assemblée prend acte du rapport de révision à l'unanimité.
- d) Donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2007  
L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration à l'unanimité.

**5. Augmentation autorisée du capital-actions**

Fait l'objet d'un acte authentique rédigé par Maître Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.

**6. Création d'un capital-participation**

Fait l'objet d'un acte authentique rédigé par Maître Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.



## **7. Désignation de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de désigner pour une année la société fiduciaire FIDINTER SA en qualité d'organe de révision.

L'assemblée générale accepte cette proposition à une très forte majorité avec 1 abstention.

## **8. Propositions individuelles et divers**

Le Président constate que trois propositions individuelles écrites sont parvenues à la CGN dans le délai fixé par les Statuts, soit avant le 30 avril 2008. La Compagnie a déjà pris contact et donné des réponses à ces deux actionnaires, qui ne demandent pas de vote par l'assemblée. Il s'agit de :

1. Proposition (courrier du 19 avril 2008) de Madame Susi Christen, à La Conversion.

Madame Christen propose que l'achat d'une action CGN donne la gratuité aux vélos (ou au minimum à une réduction de 50%).

Le Directeur général rappelle que formellement, l'octroi d'avantages aux actionnaires est décidé par le Conseil d'administration qui, pour l'année 2009, prend l'engagement de soumettre, avec préavis favorable, la proposition d'avantages, sous une forme à définir, pour le transport de vélos par un actionnaire (réduction de 50% pour 2 actions).

2. Proposition n°1 (courrier du 13 août 2007) de Monsieur Pierre-David Blanc, à Lutry.

Monsieur Blanc propose de mettre le procès-verbal de l'assemblée générale à disposition sur le site Internet de la CGN.

Le Directeur général communique que la CGN a répondu favorablement. Le procès-verbal de l'assemblée générale 2007 se trouve déjà sur le site internet de la Compagnie et celui de l'assemblée 2008 y sera également disponible.

Proposition n°2 de Monsieur Pierre-David Blanc, à Lutry.

Monsieur Blanc propose que la CGN continue de donner, en fin d'assemblée, la parole aux petits actionnaires, de manière à ce que leur voix soit entendue.

Le Directeur général mentionne que la CGN, consciente qu'une dizaine d'actionnaires peut décider de chaque point de l'ordre du jour, continuera de donner la parole, comme par le passé, aux petits actionnaires en fin d'assemblée.

Le Président ouvre la discussion. Par contre, aucune décision formelle ne pourra être votée en relation avec les interventions à venir.

**M. Jean-Pierre Steudler**, à Lausanne, évoque une situation gênante à laquelle il a assisté à deux reprises à bord du "Rhône" : lors du contrôle dans l'espace 1<sup>ère</sup> classe, des touristes asiatiques en possession d'un billet 2<sup>ème</sup> classe ont été renvoyés, avec leurs consommations, en 2<sup>ème</sup> classe. Dès lors, il propose que le contrôleur informe les passagers sur la possibilité d'un surclassement et de rendre la signalétique 1<sup>ère</sup> classe plus visible.

**Le Président** estime que cette proposition mérite d'être applaudie et bien entendu des solutions seront trouvées pour améliorer cette situation.

**M. Jacques Lardet**, à Prilly, se réfère à l'implantation du nouveau Musée des Beaux-Arts prévue sur le site de Bellerive (actuellement un référendum est lancé par les opposants). Il demande si la CGN a été avertie de ce projet et en cas de réalisation de ce dernier, il souhaiterait savoir si le développement du chantier ne sera pas compromis par cette construction.

**Le Président** relève que la CGN a été informée et qu'elle a fait opposition à ce projet. En effet elle avait souhaité obtenir du Canton les assurances formelles suivantes :

- Le nMBA ne s'opposera pas aux activités bruyantes du chantier naval, même si elles sont susceptibles de déranger un public en contemplation devant des œuvres d'arts;
- En cas de nécessité, l'accès à la digue CGN sera possible, sans frais, par des véhicules de services qui devront emprunter le chemin passant par les terrains du musée.

Finalement, le Canton a répondu aux points soulevés de manière satisfaisante et par conséquent, l'opposition a été levée. Il faut savoir que la CGN est une entreprise qui a joui d'un droit de superficie lui permettant de fonctionner et bien entendu la question se pose quant à son développement. Néanmoins, des négociations sont en cours avec plusieurs collectivités autour du lac Léman afin de pouvoir, à l'avenir, trouver des solutions de manière à décentraliser le "parcage" des bateaux si le développement devait se poursuivre. Pour revenir à la proposition de M. Lardet sur la vision d'avenir de la CGN, il est clair que la question se posera sur la manière de garder un maximum de liberté de manœuvre stratégique pour, un jour, établir les bases d'un interface lac-terre destiné à transborder des véhicules plus lourds. Il est vrai que cet emplacement pourrait être effectivement intéressant dans un avenir à moyen et long terme pour le développement de la Compagnie. Toutefois, d'autres variantes plus audacieuses pourraient être imaginées si les autorités publiques décidaient de déplacer l'industrie navale du cœur de la ville. Pour revenir au nMBA, le Président a officiellement pris, vis-à-vis des médias, une position extrêmement neutre dans ce débat étant donné que la CGN est une compagnie au service du public dans lequel se trouvent les partisans et les adversaires à ce projet et que la CGN transporte tous les citoyens, quelle que soit leur opinion.

**M. Maresco**, à Meyrin, propose, dans le cadre de la rénovation de l'"Italie" et de l'"Helvétie" d'étudier la possibilité d'intégrer des panneaux solaires sur les toits des bateaux dans le but d'économiser de l'énergie.

**Le Président** informe que les NAVIBUS® sont déjà équipés de panneaux solaires sur leurs toits. Dans le cadre de la rénovation de "La Suisse" la pose d'un tel système est encore prématurée. En effet, il s'agit d'arriver à de meilleurs rendements pour que cette contribution d'énergie auxiliaire soit significative. Cependant cela sera étudié très sérieusement, lors de la future rénovation du "Vevey", en collaboration avec l'EPFL, pour trouver le moyen d'optimiser le bilan énergétique de l'ensemble de la flotte.

**Mme Rita Delamaison**, à Epalinges, souligne que les bordiers du lac de Zürich ont beaucoup de chance d'avoir un bac qui transborde véhicules et passagers depuis de nombreuses années ! La CGN a beaucoup de chance d'avoir des cuisiniers hors pairs qui servent une cuisine bien meilleure que celle servie sur le lac de Zürich !

**M. Baehni** remercie Madame Delamaison et, à sa demande, l'informe sur les différents horaires de la ligne Lausanne-Yvoire. Il est précisé que, en hiver, il n'y a pas de possibilité de se rendre à Yvoire. En regard de la faible fréquentation au printemps et en automne, la question se pose sur le maintien de cette ligne, les passagers préférant embarquer depuis Nyon.

**M. Jean Nicole**, à Villette, a constaté que sur la ligne Lausanne-Vevey, en hiver, l'arrêt à Rivaz a été supprimé, ce qui est dommage pour les promeneurs qui viennent par le chemin des vignes.

**M. Baehni** fait observer que la suppression des petits débarcadères fait l'objet du débat permanent entre les communes et les cantons. Pour prendre le cas de Genève, par rapport aux petits débarcadères tels que Versoix, Hermance, etc., plus de 90% des départs se font depuis la ville principale. Au niveau purement économique, ces petits débarcadères devraient être supprimés, mais d'autres éléments doivent être pris en compte. Toutes les demandes sont discutées avec les représentants des cantons commanditaires des prestations de la CGN. L'arrêt à Rivaz, en hiver, n'a certainement pas un potentiel suffisant de passagers pour le justifier. Pour répondre à la demande de la majorité de la clientèle, les croisières hivernales ont été raccourcies et ceci malheureusement en défaveur de la clientèle telle que celle de Rivaz.

**Un actionnaire**, hormis les transversales où la rapidité est effectivement importante, a quand même l'impression que les personnes qui prennent le bateau en tant que touristes apprécient les arrêts à chaque débarcadère. Pourquoi ne pas imaginer des arrêts facultatifs sur demande.

**M. Baehni** répond que cette proposition est une "fausse-bonne" idée. En effet, les arrêts facultatifs sont en réalité des arrêts prévus puisque l'horaire devra être conçu en fonction de ces derniers. Il rappelle que toutes les demandes des usagers doivent être adressées à leur commune de domicile pour être traitées ensuite par les trois cantons respectifs, voire la France, commanditaires des prestations de la CGN.



**Mme Véronique Sulliger** (invitée à l'AG), à Clarens, annonce que les donateurs recevront de la part de l'ABVL, en automne 2008, un agenda / horaire 2009 de la CGN.

**Le Président** remercie Mme Sulliger (Filigrane) pour la créativité des produits proposés.

**M. Christian Amaudruz**, à Lausanne, tient à féliciter la direction pour son initiative de mettre en vente, à la billetterie de Lausanne, les différents objets publicitaires relatifs à la CGN (casquettes, pin's, etc.). Désireux de visiter le chantier de la CGN, M. Amaudruz prend note que celui-ci sera ouvert au public dans le cadre des Journées européennes du patrimoine qui se dérouleront les 13-14 septembre 2008.

La discussion est close.

Le Président propose, conformément aux dispositions de la loi vaudoise sur le notariat, de lui déléguer ainsi qu'au secrétaire de la présente assemblée et aux scrutateurs la compétence d'approuver et de signer le procès-verbal authentique des décisions faisant l'objet des points 5 et 6 de l'ordre du jour.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition

Sans autre objet, l'assemblée est levée à 11h30.

\*\*\*\*\*

Le Président : K. Oesch

Le secrétaire : L.-A. Baehni

Les scrutateurs :

M. Charles Falciano :

M. Claude Truffer :